

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE.

Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien
de 8 éoliennes d'une puissance totale de 27,2 MW,
par la Ste VENTS D'OC centrale d'énergie renouvelable 17,
sur le territoire des communes de Le Born et Pelouse.

Le public est informé qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° 2014300-0005 du 27 octobre 2014 prescrit l'ouverture d'une enquête publique, sur le projet présenté par la Ste VENTS D'OC centrale d'énergie renouvelable 17, dont le siège social est 14 rue Bourrely 34000 Montpellier en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique se déroulera du **vendredi 28 novembre 2014 au mardi 30 décembre 2014 inclus**, à la mairie de Le Born et Pelouse.

Un dossier comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Allenc, Arzenc de Randon, Badaroux, Chastel Nouvel, Châteauneuf de Randon, Estables, Laubert, Le Born, Montbel, Pelouse, Rieutort de Randon, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet des services de l'Etat www.lozere.gouv.fr. à la rubrique « Publication/enquêtes publiques.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de la Ste VENTS D'OC centrale d'énergie renouvelable 17, Mme. Laure Lacheretz, responsable de projet, 14 rue Bourrely – 34000 Montpellier. Tel. : 04-67-47-86-61.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture service des enquêtes publiques.

M. Henri TOURNIE, ingénieur divisionnaire des TPE retraité, désignée par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire-enquêteur, recevra personnellement le public à la mairie de Le Born et Pelouse les :

- vendredi 28 novembre 2014, de 14h00 à 17h00, au Born
- mardi 09 décembre 2014, de 14h00 à 17h00 à Pelouse
- vendredi 19 décembre 2014, de 14h00 à 17h00, au Born
- mardi 30 décembre 2014, de 14h00 à 17h00, à Pelouse.

M. Michel BARRIERE, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

.../...

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public sur ce projet pourront être :

- soit consignées sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées,
- soit adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie Le Born, siège de l'enquête publique,
- soit présentées verbalement au commissaire-enquêteur lors de ses jours et heures de permanences.

A l'issue de l'enquête, le mémoire en réponse du demandeur, le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposés à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques et des enquêtes publiques, faubourg Montbel - 48000 Mende), dans les mairies précitées et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr .

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet et par délégation
La secrétaire générale

SIGNE

Marie-Paule DEMIGUEL